



**ASSOCIATION
ARCS
RENNAISE
CENTRES
SOCIAUX**
Les habitants.es en action

Communiqué n° 4 de l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS)

Prolongation de la validité des adhésions à l'Association Rennaise des Centres Sociaux

Le pouvoir de voter aux Assemblées Plénières et à l'Assemblée Générale de l'ARCS !

Rennes, le 3 septembre 2020.

Chères adhérentes et chers adhérents,
Chères équipes bénévoles et salariées,
Chers partenaires associatifs et institutionnels,

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement démocratique de l'association, qui se trouve impacté par l'épidémie de Covid-19, nous avons pris une décision, à caractère exceptionnel, de prolonger les adhésions (de la période 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020) jusqu'au 15 octobre 2020, date de l'Assemblée Générale de l'ARCS. Cette disposition doit permettre aux adhérents de l'année scolaire antérieure de pouvoir voter aux Assemblées Plénières de chacun des Centres Sociaux qui ont lieu au cours de ce mois de septembre.

Chacun, chacune aura donc le temps nécessaire pour renouveler son adhésion d'ici le 15 octobre prochain.

Au plaisir de nous retrouver lors des Assemblées Plénières de chaque Centre Social et à l'Assemblée Générale.

Pour les Co-Présidents de l'ARCS.

Annie BRELIER.